



ACTIVITÉS DU BUREAU DE PROJETS EN ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRES

BILAN 2023-2024

Cette publication a été réalisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Une version électronique de ce document est disponible en ligne.

ISBN : 978-2-550-97214-3 (PDF)

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2024

Table des matières

Introduction : mise en contexte du bilan 2023-2024.....	4
Rappel des objectifs et des mandats du Bureau de projets en érosion et submersion côtières	5
Gouvernance et structure de fonctionnement	6
Orientations opérationnelles.....	7
Principales réalisations.....	8
Embauche	8
Gouvernance	8
Travaux des comités en chiffres – mobilisation des parties prenantes	9
Communication au milieu municipal et aux partenaires	10
Accompagnement des municipalités	10
Financement.....	11

Introduction : mise en contexte du bilan 2023-2024

L'accélération des phénomènes d'érosion et de submersion côtières, due entre autres à la hausse du niveau marin, à la diminution du couvert de glace et à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes côtières, qui sont appelés à s'accroître sous l'effet des changements climatiques, exige une réflexion globale pour conduire à la mise en place de mesures durables afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens, la résilience des communautés et l'adaptation aux changements climatiques.

Cette vision, qui requiert une gouvernance à la hauteur des objectifs, est reflétée dans la politique-cadre du gouvernement sur les changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé, le 31 août 2023, la création du Bureau de projets en érosion et submersion côtières, visant à fédérer les efforts déjà déployés par les différents ministères et organismes, à faciliter la coordination des actions gouvernementales ainsi qu'à répondre à de nouveaux enjeux afin d'accroître le soutien auprès du milieu municipal.

Pour assurer la planification de mesures d'adaptation dans les secteurs jugés prioritaires de l'est du Québec, une somme de 100 M\$ avait été annoncée par le premier ministre à l'automne 2022 et a été prévue au Fonds d'électrification et des changements climatiques.

Le présent bilan, qui couvre les activités réalisées au cours des sept mois qui se sont écoulés depuis la mise en place du bureau de projets, vise à répondre à une demande de la Commission de l'administration publique.

En effet, à la suite de l'audition devant la Commission de l'administration publique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable, intitulé *Adaptation aux changements climatiques: risques liés à l'érosion et à la submersion côtières*, la Commission a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de lui transmettre, d'ici le 31 mars 2024, puis annuellement, un bilan d'activité du Bureau de projets en érosion et submersion côtières. Ce bilan doit comprendre notamment un aperçu des ressources qui sont consacrées au bureau de projets, de même qu'un aperçu de sa structure de fonctionnement, de ses principales réalisations et de ses orientations opérationnelles.

Rappel des objectifs et des mandats du Bureau de projets en érosion et submersion côtières

Le bureau de projets a pour objectifs de :

- › Réduire les impacts actuels et projetés de l'érosion et de la submersion côtières sur la santé et la sécurité des personnes, sur les biens et les infrastructures, sur la vitalité économique et sociale ainsi que sur les écosystèmes en tenant compte des changements climatiques;
- › Accroître l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal aux prises avec cette problématique et de renforcer le partage d'information;
- › Augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.

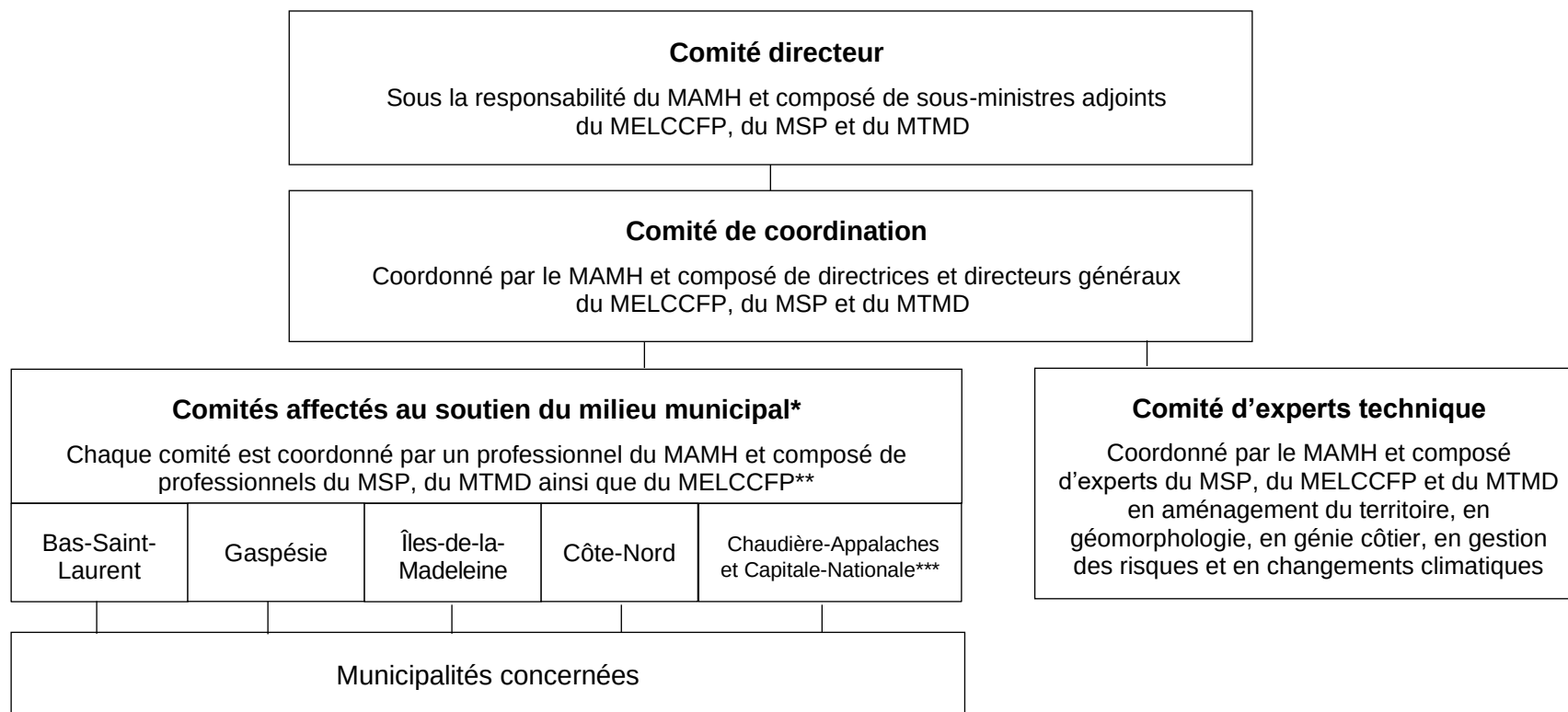
À cet effet, le bureau de projets a comme mandat de:

- › Réaliser un portrait des enjeux et des problématiques d'érosion et de submersion côtières;
- › Définir des plans d'intervention de façon complémentaires à ceux existants, comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur une expertise et des analyses scientifiques;
- › Favoriser la concertation entre les parties prenantes touchées par l'érosion et la submersion côtières;
- › Soutenir et d'accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues aux plans d'intervention.

Le bureau de projets est composé de représentants du MSP, du MTMD et du MELCCFP, et il est coordonné par le MAMH.

Gouvernance et structure de fonctionnement

Coordonné par le MAMH, le Bureau de projets en érosion et submersion côtières complète l'offre de service gouvernementale et s'assure de la complémentarité des actions afin de maintenir et bonifier l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.



* Le Bureau de projets de la rivière Saguenay accompagne les organismes municipaux touchés par des problématiques d'érosion fluviale sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

** D'autres ministères et organismes pourraient être interpellés selon les dynamiques territoriales : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Tourisme, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, l'Institut national de santé publique du Québec, Hydro-Québec, etc.

***Les territoires à l'est de la Ville de Québec.

Un cadre de gouvernance précise les rôles et responsabilités de chacun des comités. Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières est constitué des ressources du MAMH dévolues au bureau de projets, ainsi que des ressources des ministères partenaires, notamment ceux qui siègent au sein des comités du bureau de projets et ceux qui œuvrent dans une unité centrale (dont certaines sont situées en région) liée à l'érosion et à la submersion côtières.

Orientations opérationnelles

Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières veille à :

- Assurer une structure de gouvernance efficiente;
- Favoriser le développement et le partage de l'expertise;
- Poursuivre et bonifier les nombreuses interventions actuelles et faciliter la coordination des actions gouvernementales pour assurer une meilleure cohérence des interventions, dans le respect des missions ministérielles et, au bénéfice du milieu municipal;
- Répondre aux enjeux et aux préoccupations du milieu municipal.

Ainsi, le bureau de projets, par l'entremise du comité d'experts technique et des comités affectés au milieu municipal, coordonnés par les conseillers en adaptation aux changements climatiques du MAMH, soutient le milieu municipal.

Les mandats du bureau de projets continueront de se déployer en 2024-2025 dans le but d'accroître le soutien au milieu municipal.

Principales réalisations

Embauche

Le MAMH a pourvu six des huit postes qu'il prévoyait pour assurer le fonctionnement du bureau de projets. Les deux dernières ressources seront embauchées au printemps 2024. Une quinzaine de ressources supplémentaires seront également déployées par les ministères partenaires, dont certaines en région. Le MSP a procédé à l'embauche de cinq des sept effectifs qu'il prévoyait déployer afin de participer aux travaux du bureau de projets. Des ressources du MTMD et du MELCCFP déjà en place participent à la réalisation des livrables du bureau de projets. Du côté du MELCCFP, une nouvelle ressource a été embauchée pour accroître la contribution du ministère aux travaux du bureau de projets.

Gouvernance

Une gouvernance interministérielle a été mise en place afin d'assurer un déploiement efficace des travaux du bureau de projets. Cette gouvernance est assurée par divers comités :

- › Le comité directeur;
- › Le comité de coordination;
- › Le comité d'experts technique;
- › Les comités affectés au soutien du milieu municipal.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre des travaux, le comité directeur assume la gouvernance du bureau de projets et veille au déploiement des actions. Au cours de cette année de démarrage du bureau de projets, le comité directeur s'est réuni à trois reprises et s'est doté d'un cadre de gouvernance permettant d'établir les rôles et responsabilités des ministères concernés. La création de comités de travail issus de la structure du bureau de projets a également permis de réaliser certains travaux essentiels à sa mise en place.

Travaux des comités en chiffres – mobilisation des parties prenantes



En complémentarité des actions existantes, les travaux réalisés par le bureau de projets s'inscrivent dans une démarche gouvernementale qui contribue à renforcer la gouvernance, à assurer une gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'à poursuivre le développement des connaissances et à améliorer leur diffusion. Les ressources du MAMH attitrées au bureau de projets participent aux travaux réalisés par différents comités interministériels en place, dont les travaux :

- › Réalisés par le comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieu côtier, coordonné par le MTMD, et qui découlent du Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques;
- › Coordonnés par le MSP dans le Cadre pour la prévention de sinistres;
- › Découlant du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 sous la responsabilité du MELCCFP;
- › Liés aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Parallèlement, le bureau de projets contribuera au déploiement du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale en ce qui concerne les projets visant les aléas d'érosion et de submersion côtières.

Communication au milieu municipal et aux partenaires

Dans une perspective gouvernementale, le site [Québec.ca](https://quebec.ca) est le lieu privilégié pour assurer les communications auprès des diverses parties prenantes. Ainsi, une nouvelle page Web visant à présenter le bureau de projets, le territoire qu'il dessert, ainsi que le point de contact a été mise en ligne en mars 2024.

D'autres moyens de communication seront déployés au cours des prochains mois pour informer les différents intervenants concernés, principalement au sein du milieu municipal.

Enfin, des conseillers en adaptation aux changements climatiques du MAMH travaillant au sein du bureau de projets ont participé à des rencontres auprès des MRC, organisées par les directions régionales du MAMH, afin de présenter leur rôle et le mandat du bureau de projets. Une telle présentation a également été effectuée auprès des conférences administratives régionales concernées par les problématiques d'érosion et de submersion côtières.

Accompagnement des municipalités

Les travaux du bureau de projets s'inscrivent dans une approche de planification des interventions en aménagement pour l'adaptation des territoires face aux aléas d'érosion et de submersion côtières. Les organismes municipaux aux prises avec des enjeux d'érosion ou de submersion côtières peuvent communiquer avec le bureau de projets.

En plus des projets soutenus par le biais du Cadre pour la prévention de sinistres présentés dans la section ci-dessous, le bureau de projets a accueilli 29 demandes d'accompagnement de municipalités aux prises avec des enjeux d'érosion et de submersion côtières. Des comités de travail ont été mis en place lorsque nécessaire afin d'évaluer les demandes et les besoins.

Financement

À l'automne 2022, une somme de 100M\$ du Fonds d'électrification et de changements climatiques a été prévue au Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 afin de lutter contre l'érosion et la submersion côtières. De cette somme, un montant de 47,5 M\$ a été engagé en 2022-2023 afin de soutenir quatre projets dans l'Est-du-Québec, soit dans les secteurs de Sainte-Anne-des-Monts, de la Martinique (aux Îles-de-la-Madeleine), de Petit-Matane et de Matane-sur-Mer. Ces investissements ont été réalisés par le biais du Cadre pour la prévention de sinistres du ministère de la Sécurité publique. En 2023-2024, quatre projets représentant un engagement financier de 37,7 M\$ ont été priorisés. Ceux-ci pourraient être annoncés au cours des prochaines semaines. Le solde de 14,8 M\$ des 100 M\$ permettra de soutenir d'autres projets sur la base de critères de priorisation et d'une analyse des problématiques connues sur le territoire.

	Soutien au milieu municipal
Enveloppe budgétaire prévue	100 M\$
Projets sélectionnés	8
Valeur totale des projets au 31 mars 2024 (2022-2024)	85,2 M\$

